

Droits de douane américains : Bruxelles obtient des conditions acceptables pour des secteurs clés

Les Etats-Unis et l'UE ont adopté jeudi une déclaration commune qui ménage l'aéronautique, la pharmacie, les semi-conducteurs. L'automobile passe de droits de douane de 27,5 % à 15 %. Mais la filière des vins et spiritueux est déçue.



Donald Trump et Ursula von der Leyen à Turnberry, Ecosse, le 27 juillet 2025. (Photo Reuters/Evelyn Hockstein)

Par **Karl De Meyer**

Publié le 21 août 2025 à 13:40 | Mis à jour le 21 août 2025 à 19:10

Un peu moins d'un mois après la conclusion d'un nouveau cadre commercial général en Ecosse, les Etats-Unis et l'Union européenne en ont précisé jeudi les termes dans une « déclaration commune ». Ce document apporte certes plus de clarté et de prévisibilité pour les exportateurs européens, mais il n'est ni juridiquement contraignant, ni définitif.

Alors que le « deal » conclu à Turnberry en Ecosse, fin juillet, avait été largement critiqué, jugé indigne de la force de frappe commerciale de l'Union (**François Bayrou avait parlé de « soumission »**), le commissaire au Commerce Maros Sefcovic a cherché à contrer ce récit.

« En fait, nous avons obtenu l'accord le plus favorable de tous les accords noués jusqu'ici par l'administration Trump », a déclaré le Slovaque jeudi. Selon un diplomate européen, « après les réactions politiques du mois de juillet, l'économie du deal se décante peu à peu ».

Taux à entendre « tout compris »

La plupart des marchandises européennes subiront certes des droits de 15 % à leur entrée aux Etats-Unis, mais ce taux est à entendre « tout compris » : il englobe les taux préexistants. Un expert de la Commission a pris l'exemple des fromages, aujourd'hui taxés à hauteur de 14,9 %. A l'avenir, les camemberts et les goudas européens ne subiront qu'une hausse de 0,1 point pour atteindre les 15 %.

LIRE AUSSI :

- **EN CHIFFRES - L'activité économique accélère en Europe malgré les droits de douane**
- **« Ne prêtez pas attention aux critiques, l'UE demeure un négociateur commercial redoutable »**

Sachant que les marchandises européennes subissaient, jusqu'à l'arrivée au pouvoir de Donald Trump, des taxes moyennes pondérées de 4,8 %, le nouveau cadre implique donc une nouvelle couche de « seulement » 10 %. Bruxelles a par ailleurs obtenu que le plafond de 15 % s'applique aux produits pharmaceutiques, aux semi-conducteurs et au bois de construction. « **La Suisse** paierait cher pour avoir les mêmes conditions pour ses médicaments », dit-on à la Commission.

Les voitures et leurs pièces détachées doivent aussi rejoindre ce régime à court terme. Le taux de 15 % est beaucoup plus avantageux que les droits à 27,5 % qui s'appliquent aujourd'hui. Il est erroné de penser que cela profite essentiellement à l'Allemagne, car d'autres Etats membres ont une industrie importante et les sous-traitants automobiles

sont éparpillés sur le continent, en Europe centrale notamment. D'autres secteurs restent dans l'expectative, comme la sidérurgie-métallurgie.

Distorsion des termes de l'échange

Bruxelles n'a en revanche pas pu obtenir d'exemption pour les vins et spiritueux, **activités importantes pour la France et l'Italie**, au grand dam des exportateurs français et italiens. Maros Sefcovic a toutefois promis de continuer à négocier.

« Le document apporte une clarté très attendue par les entreprises, mais il ne saurait être le résultat final », souligne Markus Beyrer, le directeur général de BusinessEurope, qui représente le patronat européen. « En particulier, nous espérons que les deux parties allongeront la liste des produits exemptés. » La Commission avait proposé un deal à zéro droit de douane au-dessus de l'Atlantique pour tous les produits industriels. La plupart des exportateurs européens devraient pouvoir encaisser le nouveau régime. Mais, comme le souligne BusinessEurope, « des droits à 15 % auront un effet négatif sur la compétitivité européenne », déjà en berne.

LIRE AUSSI :

- **Ces désaccords profonds qui se cachent derrière la poignée de main entre Trump et von der Leyen**
- **INTERVIEW - Les surprises juridiques de l'accord entre Trump et l'Europe**

« Cet accord distord à moyen terme les termes de l'échange et il faudra donc les rééquilibrer », analyse un diplomate européen. Continuer à négocier, donc, par exemple sur les services, et en parallèle simplifier la législation européenne, diversifier les échanges.

Si jamais Donald Trump remet en cause l'accord en cours de finalisation, « il faudrait se montrer cette fois beaucoup plus ferme, selon Marie-Pierre Vedrenne, membre centriste de la commission du Commerce du Parlement européen. Y compris en activant notre instrument anti-coercition », qui autorise une série de contre-mesures.

Réduction des dépendances

La vérité de la négociation du printemps, c'est que la grande majorité des industriels avaient dit vouloir éviter une guerre commerciale, incitant la Commission à la prudence.

Même quand Bruxelles a préparé des contre-mesures douanières, de nombreux Etats membres ont affiché leur réticence. Non seulement à cause des conséquences économiques, mais aussi à cause de la dépendance de l'Europe aux Etats-Unis pour sa défense et la résolution du conflit en Ukraine.

Comme on le dit à la Commission : « Imaginez où nous en aurions été, **le 18 août à la Maison-Blanche** avec Volodymyr Zelensky, si nous avions été en pleine escalade tarifaire. » La leçon que tire un diplomate européen : « Si l'on veut vraiment pouvoir exercer un rapport de force économique et le tenir jusqu'au bout, il nous faut nous débarrasser de nos dépendances. »

Karl De Meyer (Bureau de Bruxelles)

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

Guerre Commerciale

Commerce International

Donald Trump

Ursula von der Leyen

François Bayrou

Royaume-Uni

Italie

Allemagne